

Vos questions / nos réponses

PARENT NE SACHANT PLUS QUOI FAIRE

Par [Profil supprimé](#) Postée le 04/05/2014 08:39

Bonjour, Nous sommes les parents d'un jeune adulte toxicomane au cannabis. Il vient d'être condamné à 3 mois de prison ferme pour usage de stupéfiants, il est en attente d'aménagement de peine par le juge. Il aura une obligation de soins par la justice. Mais nous sommes très inquiets car il dit ne plus en fumer et nous retrouvons en permanence des mégots dans sa chambre qui après analyse sont positifs au cannabis, il disparaît tout le temps et il est un vrai panier percé. Nous payons actuellement ces dettes d'avocat et cetera, la seule bonne chose c'est qu'il a un emploi et qu'il se comporte bien, aujourd'hui nous ne savons plus quoi faire et nous sommes démunis, devons-nous le virer de la maison ou le mettre sous curatelle, auriez-vous une marche à suivre pour nous aider, la seule chose que l'on désire c'est le sortir de là et qu'il vive sereinement sa vie sans produit.

Cordialement

Mise en ligne le 05/05/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre détresse et votre préoccupation concernant la situation de votre fils. Vous souhaitez aujourd'hui savoir comment l'aider.

Votre fils vient d'être condamné et attend un aménagement de peine. Il sera donc obligé d'aller consulter dans un centre de soins spécialisés. Il faut espérer que cette obligation constituera le point de départ, le déclic, d'une démarche de soin volontaire et donc d'une réflexion sur sa consommation et ce qu'il souhaite en faire. Un point positif sur lequel vous pouvez peut-être vous appuyer et effectivement le fait que votre fils travaille et que cela se passe bien. Il y a donc un domaine de sa vie où les choses se passent bien.

Vous nous demandez comment l'aider à "vivre sereinement sans produit". Il n'y a pas vraiment de "marche à suivre". Cela peut prendre plus de temps que prévu, non pas parce que vous ne faites pas ce qu'il faut, mais parce que ça ne dépend pas de vous. L'entourage est souvent très impuissant face à la consommation d'un proche dont on ne peut qu'accompagner la réflexion, le cheminement...

Vous nous demandez s'il faut le mettre à la porte ou le mettre sous curatelle. Ces deux décisions sont importantes et difficiles à prendre. Nous ne saurions vous conseiller l'une ou l'autre, d'abord parce que nous manquons d'éléments, mais surtout parce que vous seuls pourrez décider de ce qu'il convient de faire pour votre fils. Vous pourrez avoir besoin pour cela d'un soutien en tant que parent. C'est pourquoi nous vous encourageons à demander l'aide des professionnels. Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) reçoivent autant les personnes consommatrices que celles de l'entourage pour des informations et du soutien. Nous vous indiquons les adresses proches de chez vous en fin de message, n'hésitez pas à les contacter si besoin.

Pour d'autres informations, ou tout simplement pour en parler de vive voix, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Un écoutant prendra le temps de voir avec vous ce qui se passe afin d'envisager les possibilités qui sont les vôtres.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[CSAPA - Unité de Prise en charge des Addictions](#)

64, avenue du Professeur Leriche
67504 HAGUENAU

Tél : 03 88 06 35 01

Site web : urls.fr/slqz84

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h. Permanence infirmière sans rendez-vous le jeudi de 9h à 11h.

Consultat^o jeunes consommateurs : Du lundi au vendredi de 9h à 17h. Accueil assuré par un infirmier, sur rendez-vous.

[Voir la fiche détaillée](#)